



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont-en-Vexin

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du vendredi 19 octobre 2018 à 20 h 30

Le dix-neuf octobre deux mil dix-huit, huit membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, David Rogier, Maurice Monge, Rémi Kaiser, M^{mes} Suzanne Bouychou, Annie Degenne, Marie-Hélène Caron-Parte et Josiane Delabre.

Etaient absents : M^{mes} Delphine Fettke, Séverine Bordeau, Aurélie Lefèvre, MM. Ludovic Piridjanians, Christophe Aubry et Pariselli Michel.

Pouvoirs : M. Aubry à M. Rogier / M^{me} Bordeau à M^{me} Degenne / M. Pariselli à M^{me} Bouychou et M^{me} Lefèvre à M. Monge.

Madame Josiane DELABRE est désignée Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Subvention associative

Le Foyer Rural a sollicité une aide financière de la part de la commune pour l'année 2018 étant donné la mise en place de nouvelles activités.

La somme de 200 euros sera versée à cette association et prise sur le solde restant à l'article comptable 6574 - subvention de fonctionnement aux associations.

12 conseillers sont « Pour »

II / Instruction du droit des sols

Un permis d'aménager pour le projet de création d'un terrain à bâtir a été déposé en Mairie.

Dans le cadre de la procédure d'instruction du droit des sols, le conseil municipal désigne Madame Suzanne BOUYCHOU, 1^{er} Maire-Adjoint, qui sera chargée de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

11 conseillers sont « Pour »

III / Transfert de la compétence EAU

Le transfert des compétences Eau et Assainissement devaient être transférées à partir du 1^{er} janvier 2020, mais l'Etat a repoussé cette date jusqu'en 2026.

Les comptes du Syndicat des Eaux sont sains et les membres se sont opposés à ce transfert de compétences.

Le Conseil Municipal décide de ne pas transférer la compétence EAU à la CCVT.

12 conseillers sont « Pour »

IV / Extension du réseau électrique

Un permis de construire a été déposé pour la réhabilitation d'une grange en logements. Pour cette réalisation, une extension du réseau électrique est nécessaire.

Les **travaux sont évalués à 5 058,82 €TTC**, avec une prise en charge par la Commune de 4 593,41 € (sans subvention) ou de 3 588,12 € (avec subvention).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

12 conseillers sont « Pour »

V / Travaux de voirie - trottoirs rue des Puits

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour engager** les travaux de création de trottoirs de la rue des Puits par l'entreprise DE KONINCK pour un montant total de 62 985 €HT.

Il est rappelé qu'une subvention du Département est accordée au taux de 40 %

Avant la réalisation des travaux, un constat d'huissier et un rendez-vous avec l'ARS des Hauts de France seront nécessaires sachant qu'au n° 527 rue des Puits, les eaux usées sont déversées sur la voie publique ; cette pratique est interdite et le système sera démonté.

12 conseillers sont « Pour »

VI / Demande de subvention pour les projets de sécurité routière

A / Projet d'installation de coussins berlinois

Au Hameau Les Horgnes, prévision d'installer 2 coussins berlinois rue de Porcheux.

La société AVS DIFFUSION présente un devis pour un montant de 2 037,60 €HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention du Département (37 %)	= 753,00 €
- Subvention Etat (aménagement spécifique 40%)	= 815,00 €
- Part Commune	= 469,60 €
- TOTAL	= 2 037,60 €

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la dépense et les travaux en fonction de l'accord de subvention et selon le prix estimatif.

12 conseillers sont « Pour »

B / Projet d'installation de radars pédagogiques

L'ETAT propose le prêt de radars pédagogiques pendant un trimestre, le Conseil Municipal décide d'en faire la demande.

Par la suite, le **Conseil Municipal délibère et vote** pour l'installation définitive de radars pédagogiques à chaque entrée du centre bourg.

Pour cela, le **Conseil Municipal sollicite** une aide financière pour la mise en place de radars pédagogique sera sollicitée, selon un devis estimatif de 4 916 €HT établi par la société TRAFIC.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention du Département (37 %)	= 1 818,00 €
- Subvention Etat (<i>aménagement spécifique 40%</i>)	= 1 966,00 €
- Part Commune	= 1 132,00 €
- TOTAL	= 4 916,00 €

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la dépense et les travaux en fonction de l'accord de subvention et selon le prix estimatif.

12 conseillers sont « Pour »

Pour information, les élus ont décidé de mettre en place une signalétique au sol :

1 / un « Céder le Passage » rue de St Clair sur Epte sur la RD n° 6 - intersection entre la rue de St Clair sur Epte et l'impasse de la Chaire à Loup

2 / un « STOP » sur la RD n° 6 - intersection entre la rue des Puits et la rue du Peuple. Le « STOP » actuellement de la rue du Peuple sera supprimé et cette rue sera prioritaire.

Dans un premier temps, ces marquages seront réalisés en « test » et pourront le rester définitivement si les essais sont concluants.

VII / Acquisition de matériel informatique

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour acquérir** du matériel informatique, en vue de l'installation de la Mairie dans ses nouveaux locaux.

La Société AMBRE INFORMATIQUE procèdera à la fourniture, installation et connexion du matériel pour un montant de 3 397,50 €HT.

Il est rappelé qu'une subvention ETAT a été accordée pour la somme de 1 461,14 € (taux de 43 %).

12 conseillers sont « Pour »

VIII / Modification des statuts de la CCVT

Le **Conseil Municipal vote** les nouveaux statuts de la CCVT avec les prises de compétences correspondantes au passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), à savoir :

- Politique de la ville (compétence obligatoire)
 - *Elaboration du diagnostic du territoire, animation et développement urbain, programme de délinquance*
- Création ou aménagement et entretien de voirie (compétence obligatoire)
 - *Aménagement routier*
- MSAP (compétence optionnelle)
 - *Mise en place des maisons de service aux publics*

12 conseillers sont « Pour »

IX / Projet de fusion de communes

Monsieur le Maire expose que lors du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2018, la majorité des membres a approuvé le vote de refus présenté par Monsieur le Président de la CCVT pour le rattachement de la Commune de Bachivillers à la Communauté de Communes des Sablons.

Etant donné que Monsieur le Préfet n'a toujours pas statué sur la volonté des communes souhaitant adhérer aux Sablons, il est prématuré de voter sur le rattachement de Bachivillers à Fresneaux Montchevreuil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'oppose au projet de fusion des communes de Bachivillers et de Fresneaux-Montchevreuil et par conséquent, au rattachement de la Commune de Bachivillers à la Communauté de Communes des Sablons.

12 conseillers sont « Pour »

La séance est levée 22 h 50

Le 23 octobre 2018

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Renseignements utiles

CINE RURAL

Nous recherchons des bénévoles, à compter de Janvier 2019, pour que l'activité du Ciné Rural perdure.

Sans candidature au 30 octobre 2018, l'activité CINEMA disparaîtra à compter du 1^{er} janvier 2019 et il sera très difficile de la remettre en place plus tard.

Cette activité consiste à faire le choix des films, diffuser les affiches, installer la salle, recevoir le public et encaisser les entrées, être présent durant toute la diffusion du film, ranger la salle et assister aux assemblées générales.

Vous souhaitez vous porter candidat pour perdurer la diffusion du Ciné Rural - un vendredi par mois - alors n'hésitez pas, faites-vous connaître en Mairie avant le 30 octobre 2018 dernier délai.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Afin de respecter le voisinage, la tranquillité de chacun, vous ne devez pas utiliser les engins de jardinage à moteur tels que tondeuses, tronçonneuses ... en dehors des jours et horaires ci-dessous :

- *Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 20 h 00*
- *Le samedi de 9 h 00 à 12 heures et de 14 h 00 à 20 h 00*
- *Le dimanche et les jours fériés de 9 h 00 à 13 heures*

Quant aux quads, motos... il est interdit de s'amuser à tourner à toute allure dans les rues du village, ceci pour des raisons évidentes de sécurité et de tranquillité.

Il est également rappelé que **l'élimination des déchets par le feu est strictement interdite**, par arrêté du Maire en date du 08 juin 2011 (dont copie ci-jointe) et passible de sanctions.

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les personnes nouvellement domiciliées dans la Commune peuvent s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 31 décembre 2018.

Veuillez passer en Mairie durant les permanences munis de votre carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile et de votre ancienne carte d'électeur.

COLLECTE DES DECHETS VERTS

Les agents communaux effectueront la collecte des déchets verts pour les personnes âgées jusqu'au **Lundi 12 novembre 2018 inclus**.

PERMANENCES JURIDIQUES

Les avocats du barreau de Beauvais tiendront une permanence juridique en Mairie de Jouy sous Thelle le samedi 24 novembre 2018 de 9 h à 12 heures, sans rendez-vous.

DESTRUCTION D'ÉPAVES

Vous avez une épave à détruire, vous pouvez contacter le Centre V.H.U. (Véhicules Hors d'Usage) le plus proche en cliquant sur Internet. Ces Centres sont agréés par la Préfecture de l'Oise.

USURPATION D'IDENTITE

La Préfecture de l'Oise informe que des personnes prétendant appartenir à l'administration fiscale opèrent dans le département en prétextant effectuer des mesures dans les propriétés pour entrer dans vos domiciles. Soyez très prudents. Les Géomètres du cadastre ne peuvent jamais entrer dans vos habitations et sont connus de la Mairie. N'hésitez pas à demander renseignements auprès de la Mairie si de telles personnes se présentent à vous.

Vous pouvez aussi signaler une tentative d'escroquerie :

- Par internet : « internet-sigalement.gouv.fr »
- Par téléphone au 0 805 805 817

PERMANENCES DU DEPARTEMENT

Les Maisons du Conseil Départemental (MCD) est un lieu d'écoute et de proximité ouvert à tous.

Tous les lundis, de 14 h à 17 heures, à compter du Lundi 5 novembre 2018, un agent du Conseil Départemental sera à votre disposition, sans rendez-vous, à la Mairie de Jouy sous Thelle.

Pour tous renseignements, voir le flyer annexé.

LES NOUVELLES DES ASSOCIATIONS

Le **Foyer Rural** du Plateau de Thelle vous propose de nouvelles activités :

1 / cultiver le bonheur en famille

2 / prendre soin de soi et de la relation : ça profite à tout le monde !

Pour tous renseignements complémentaires, voir les flyers en annexe.

L'**Amicale** vous convie à un **LOTO** le Samedi 17 novembre 2018.

Pour tous renseignements complémentaires, voir le flyer en annexe.

Vous pratiquez le VTT (ou vélo de route), vous aimez la nature, alors rejoignez les **Pirates de la Cuesta** qui est un club de sportifs amateurs.

Pour tous renseignements complémentaires, voir le flyer en annexe.

La Commune vous informe que :

1 / L'**Arbre de Noël** est prévu exceptionnellement le **Samedi 22 décembre à 14 heures très précises**. Des flyers vous seront communiqués ultérieurement.

2 / Les membres du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) se rendront chez les personnes âgées pour leur remettre un **Colis de Noël** le **Samedi 15 décembre 2018 à partir de 10 heures**.

QUELQUES RAPPELS DE LA CCVT

1 / Le tri

Certains bacs de tri ne sont plus collectés parce qu'ils contiennent des erreurs ou le bac utilisé n'est pas approprié.

Pour rappel :

Le bac vert est destiné à la collecte du verre ménager

Le bac noir avec couvercle jaune est destiné au tri sélectif

Le bac noir avec couvercle bleu est destiné au tri sélectif (en complément)

Les ordures ménagères doivent être déposées dans un bac différent de ceux énumérés ci-dessus.

Pour tous renseignements, merci de contacter la Mairie

2 / Changement d'horaire de la déchetterie et du point propre

A compter du 1^{er} novembre 2018, la déchetterie de Liancourt St Pierre et le point propre de Porcheux/La Houssoye prendront leurs horaires d'hiver jusqu'au 28 février 2019.

Pour rappel, une carte d'accès est obligatoire ; celle-ci est à retirer en Mairie.

Les horaires sont indiqués sur cette carte, sur les sites de la Commune et de la CCVT et dans le cadre de la Mairie.
